



FORMATION APS ASD

PUBLIC CONCERNÉ

- Tout intervenant à domicile

OBJECTIF

- Situer son rôle d'acteur de la prévention dans sa structure
- Repérer les situations dangereuses et contribuer à la suppression ou à la réduction des risques dans le contexte relationnel avec la personne aidée ou l'entourage familial et professionnel
- Proposer des améliorations de ces différentes situations de travail et informer sa hiérarchie.
- Être sauveteur secouriste du travail et intervenir pour effectuer les gestes de premiers secours

PROGRAMME DE FORMATION

Prévention

- Situer son rôle d'acteur de la prévention dans sa structure.
- Identifier les situations dangereuses liées à ses activités professionnelles, ses lieux de travail, ses déplacements ainsi que le contexte relationnel avec la personne aidée ou l'entourage familial et professionnel.
- Repérer les situations à risques liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au corps humain.
- Agir et réagir lors d'une exposition à une situation dangereuse : mettre en place les premières mesures de correction.
- Informer la personne aidée ou l'entourage familial des situations dangereuses identifiées et proposer une solution simple pour une approche partagée.
- Alerter la hiérarchie.
- Mettre en place des méthodes de travail sécurisantes pour l'intervenant et la personne aidée et visant une efficacité maximum de l'intervention.

Secourisme

- Situer son rôle de SST sur son lieu de travail.
- Mettre en sécurité une situation d'accident.
- Examiner une personne en vue de lui porter secours et de faire alerter.
- Faire alerter ou alerter en fonction des procédures existantes.
- Réaliser la conduite à tenir adaptée aux différents signes indiquant que la vie de la victime est menacée

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposés interactifs.
- Démonstrations.
- Etudes de cas.
- Mise en situations.

VALIDATION

- L'évaluation continue permet, si elle est favorable, de délivrer un Certificat Prévention Secours Intervenants à Domicile par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels/INRS valable 24 mois.
- Ce certificat pour rester valable, impose de maintenir et actualiser ses compétences.

Cette formation est assurée par PREVHOM organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels/INRS sous le n° 02699/2013/CPSID-1/O/06

DURÉE

- 21 heures soit 3 jours non consécutifs. Une organisation en deux jours plus un jour est préconisée ; elle permet notamment expérimentation sur le terrain et une meilleure intégration des connaissances. Un effectif de 10 stagiaires maximum est conseillé par session de formation.